

DE PLUS EN PLUS
D'ENTREPRISES SONT
SOUCIEUSES DE LEUR
IMPACT SOCIAL ET
METTENT EN PLACE
DES MESURES
FAVORISANT
L'IMPLICATION
BÉNÉVOLE DE LEURS
EMPLOYÉS AUPRÈS
D'ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES.

Consultez le rapport sur le
bénévolat d'entreprise au
www.entreamis.ca



PARRAINAGE
CIVIQUE
DU HAUT-RICHELIEU

CONTACT



450 347-8091



125, Jacques-Cartier N.
Bureau 8
St-Jean-sur-Richelieu



info@entreamis.ca



entreamis.com



Centraide
du Grand Montréal

Santé
et Services sociaux

Québec




**MINES DE
PARTAGE**

UN PROGRAMME EN OR POUR
VOTRE ENTREPRISE !



PARRAINAGE
CIVIQUE
DU HAUT-RICHELIEU

LE PARRAINAGE CIVIQUE

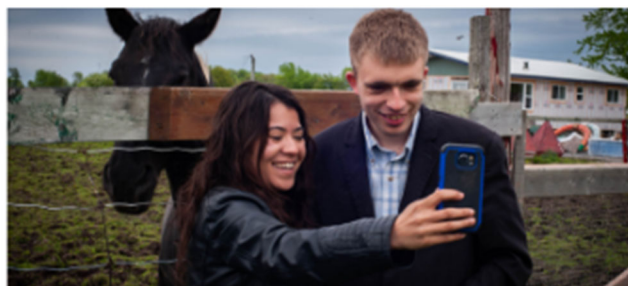
Favoriser l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle ou physique, un trouble du spectre de l'autisme ou de santé mentale, par le biais d'un jumelage avec un(e) citoyen(ne) bénévole !

LE JUMELAGE C'EST

Un citoyen bénévole, sur une base d'intérêts communs et soutenu par l'organisme, développe une relation d'amitié et d'entraide avec un membre filleul. C'est tant un partage humain axé sur la détermination du bénévole à aider l'autre à prendre sa place dans la société qu'un enrichissement réciproque.

3 HEURES PAR MOIS

Nous demandons un engagement minimal de 3hrs par mois. La marraine ou le parrain n'est pas responsable du transport de son filleul et n'est pas tenu de défrayer les frais des activités.



MINES DE PARTAGE

Faire connaître aux entreprises les bénéfices inhérents à l'implication bénévole de leurs employés au PCHR et les inciter à mettre en place des moyens la favorisant.

EXEMPLES DE BÉNÉFICES

- Améliore l'image publique ;
- Rétention des employés ;
- Relations de travail plus harmonieuses ;
- Sentiment d'appartenance et fierté des employés à l'égard de l'entreprise.
- Et plus !

EXEMPLES DE MOYENS

- Encourager les employés à faire du bénévolat durant leur temps libre ;
- Fournir du temps libre non-rémunéré ;
- Ajuster les horaires de travail ;
- Libérer un temps rémunéré ;
- Reconnaître les bénévoles.
- Etc !

POUR PARTICIPER

Le rôle de l'entreprise est de faciliter l'accès à ses employés en nous permettant de leur présenter le programme de jumelage. Les moyens que l'entreprise mettra en place pour favoriser le bénévolat de ses employés lui appartiennent.

ÉTAPES ET PROCÉDURES

- Rencontre d'information avec l'entreprise et réponses aux questions ;
- Planification de la présentation du programme aux employés ;
- Présentation aux employés ;
- Ouverture du dossier du/des bénévole(s) en milieu de travail ;
- Suivis et soutien du PCHR au besoin.

VISIBILITÉ DE VOTRE ENTREPRISE

Indépendamment du recrutement de bénévoles au sein de votre entreprise, nous soulignerons votre participation sur notre page Facebook ainsi que dans notre rapport annuel. Si toutefois nous y recrutons un ou plusieurs bénévoles, votre entreprise profitera d'une visibilité supplémentaire lors de la promotion du programme Mines de Partage.